

## Sous quelles conditions ?

- ◆ Être volontaire
- ◆ Être de nationalité française
- ◆ Avoir entre 16 et 30 ans à la date de dépôt du dossier
- ◆ Être en règle avec l'obligation de recensement
- ◆ Être apte médicalement

## Où se renseigner ? Qui contacter ?


Il vous suffit d'aller à la rencontre d'un conseiller en recrutement dans l'un de nos 41 bureaux Air des centres d'information et de recrutement des forces armées, présents dans toute la France.


Pour les localiser, rendez-vous sur :


 [www.devenir-aviateur.fr](http://www.devenir-aviateur.fr)





**D'autres informations également sur les sites et réseaux sociaux suivants :**

 [armeedelair](https://www.facebook.com/armeedelair)

 [armee\\_de\\_lair](https://twitter.com/armee_de_lair)

 [Armeedelairfrancaise](https://www.youtube.com/Armeedelairfrancaise)

 [www.defense.gouv.fr/air](http://www.defense.gouv.fr/air)

 [www.cerpa.air.defense.gouv.fr](http://www.cerpa.air.defense.gouv.fr)

Photos : R. Nicolas-Nelson - W. Collet - G. Lecomte © armée de l'air / J.J. Chatard © DICOD

# SUIVRE UNE PÉRIODE MILITAIRE D'INITIATION OU DE PERFECTIONNEMENT à la DÉFENSE NATIONALE (PMIP-DN)

dans l'armée de l'air



**L**a sélection des volontaires se fait sur dossier, le nombre de places offertes est limité. Le niveau d'étude n'est pas un critère sélectif, seules la motivation et les qualités humaines du candidat feront la différence. Cette formation est entièrement gratuite.



Une formation pour découvrir  
l'esprit de défense et les valeurs  
portées par les aviateurs

## Pourquoi pas vous ?

### Si vous désirez :

- ◆ Découvrir la richesse des missions et des métiers de l'armée de l'air
- ◆ Partager le savoir-faire et le savoir-être de nos aviateurs
- ◆ Apprendre à vivre en collectivité
- ◆ Trouver de nouvelles perspectives pour votre avenir
- ◆ Expérimenter le dépassement de soi



**A** lors rejoignez les rangs aux côtés de ces femmes et ces hommes qui ont fait le choix d'ouvrir leur esprit citoyen grâce aux périodes militaires proposées par l'armée de l'air. Vous en ressortirez renforcé par des souvenirs inoubliables et inondés de valeurs que vous pourrez à votre tour faire partager aux autres.

## Quelle formation ?

### PMI

#### → Une période militaire d'initiation (PMI)

- ◆ 7 jours consécutifs
- ◆ Modules de base tels que :
  - Savoir-être et savoir-faire du militaire
  - Discipline
  - Enjeux et missions de l'armée de l'air
  - Etc...
- ◆ Délivrance d'une attestation de réussite

### Volontaires autorisés

### PMP

#### → Une période militaire de perfectionnement (PMP)

- ◆ Accessible aux détenteurs de l'attestation de réussite PMI
- ◆ 5 jours consécutifs
- ◆ Modules plus précis tels que :
  - Organisation et moyens de l'armée de l'air
  - Initiation pratique à la sécurité et à la protection
  - Etc...
- ◆ Délivrance d'un brevet

### Quand ?

Pendant les vacances scolaires (sauf cas particuliers).

### Où ?

Sur un site de l'armée de l'air.

### Comment ?

Hébergement (internat), restauration et habillement pris en charge par l'armée de l'air.

### Et après ?

- ◆ Possibilité de souscrire un contrat de 1 à 5 ans renouvelable en tant que réserviste opérationnel après avoir suivi la formation militaire initiale de réserviste (FMIR). Cette formation rémunérée vous permettra d'obtenir le statut militaire et vous offrira une expérience professionnelle au service de la Nation.
- ◆ Possibilité de souscrire un contrat de 3 ans renouvelable en tant que réserviste citoyen. Votre expertise contribuera à l'effort de Défense sous forme de bénévolat.
- ◆ Possibilité de s'engager dans l'armée de l'air sous réserve de remplir les conditions requises et de réussir les tests de sélection.